



Commission des Finances du 04/04/2023

Commission des finances du 04/04/2023

Etaient présents :

C.PARLOT	P	AS.RONDIN	E	H.J.DOLAINE	P
JC.NOEL	P	R.ROUSSEL	E	O.GUERINEL	
R.MEDARD	P	A.SABIN	E	G.GUILLAUME	P
P.MAHE	P	T.SOURDIN	P	P.LOISEAU	P
Z.VILSALMON	P	L.MARTIN	P	AC.RENAUD	E
I.RENAULT	E	D.DELAUNAY	P	S.VANNIER	P
F.COUDRAY	E				

P: Présent

E: excusé

A : absent

Secrétariat : D.Leroy

Ordre du jour

- 1. Point en lien avec le Conseil municipal du 07/04/2023**
- 2. Propositions de Budget Principal 2023 et de Budget Annexe l'ESCALE**
 - 2.1. Le contexte**
 - 2.2. Présentation du projet de BP 2023 et du Budget de l'ESCALE**
- 3. Questions diverses**



1. Point en lien avec le Conseil municipal du 07/04/2023

1. Marché de restauration scolaire- demande d'avenant

La commune est engagée contractuellement avec la société Convivio pour la préparation, la confection et la livraison de repas pour le restaurant scolaire et l'accueil de loisirs.

Le marché est conclu jusqu'au 31/08/2023.

Il porte sur une solution de livraison de repas en liaison chaude en période scolaire, et froide en période extrascolaire (vacances uniquement).

Les raisons de la demande d'avenant

Covid et guerre en Ukraine

- Conséquence : perturbation des approvisionnements et inflation (évolution des prix alimentaires, énergie, emballages, carburant, transport, SMIC...)
- Impact énorme sur les coûts de production et de services des repas

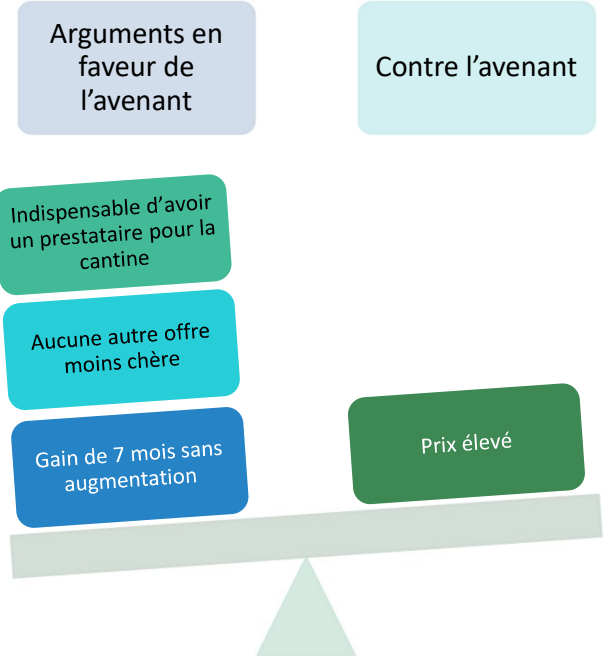


1. Marché de restauration scolaire – demande d’avenant

- La demande de Convivio :**

Tarifs normaux de révision	Révisions normales du marché				augmentation demandée au 01/11 (sans suite)	augmentation demandée en 2023 (CM du 07/04/23)	Evol/21/22	Evol/22/23
Prix unitaires HT	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023				
Repas enfant maternelle	2,50 €	2,51 €	2,4846 €	2,5335 €	2,981 €	2,8125	13%	11%
Repas enfant élémentaire	2,55 €	2,56 €	2,5343 €	2,5841 €	3,040 €	2,8648	13%	11%
Repas adulte	2,60 €	2,61 €	2,5840 €	2,6348 €	3,100 €	2,917	13%	11%
Repas sans allergène enfant maternelle	2,50 €	2,51 €	2,4846 €	2,5988 €	2,981 €	2,8125	13%	8%
Repas sans allergène enfant élémentaire	2,55 €	2,56 €	2,5343 €	2,5841 €	3,040 €	2,8648	13%	11%
Repas sans allergène adulte	2,60 €	2,61 €	2,5840 €	2,6348 €	3,100 €	2,917	13%	11%

+ 15% à prévoir sur le nouveau marché en septembre



1. Marché de restauration scolaire – demande d’avenant

- **Une réglementation désormais favorable aux avenants sur le prix**



- si les clauses contractuelles, dont le prix, ne peuvent en principe pas être modifiées, il est néanmoins possible de déroger à ce principe, soit parce que les modifications sont rendues nécessaires par des circonstances qu’une autorité contractante diligente ne pouvait pas prévoir, soit parce qu’elles sont d’une ampleur limitée.

Avis du
15/09/2022 du
Conseil d’Etat



- les modifications financières sont possibles si l’augmentation des dépenses exposées par l’opérateur économique ou la diminution de ses recettes imputables à ces circonstances ont dépassé les limites ayant pu raisonnablement être envisagées par les parties lors de la passation du contrat.
- Elles ne peuvent avoir pour effet d’assurer au cocontractant la couverture des risques dont il a tenu ou aurait dû tenir compte dans ses prévisions initiales.

Circulaire du
29/09/2022



1. Marché de restauration scolaire – demande d’avenant

Avis de la commission sur la demande d’avenant :

Mme Delaunay demande si l’avenant sera rétroactif. Mme le Maire répond par la négative. Il sera effectif lorsque la délibération l’autorisant sera exécutoire, donc pas avant le 14 avril.

M.Martin demande si l’augmentation ne peut pas être répercutée sur le tarif. Mme le Maire indique que ce n’est pas autorisé de faire deux augmentations tarifaires la même année et que les tarifs ont déjà été augmentés de 6,5% en février 2023.

M.Martin note néanmoins que l’avenant proposé est moins cher que le premier proposé.

Mme le Maire explique qu’un RDV était prévu avec le responsable de secteur en fin d’année dernière, mais celui-ci a annulé la réunion pour cause de COVID. Un nouvel interlocuteur est arrivé sur le secteur en janvier 2023. Il est plus ouvert que le précédent. C’est ainsi que la nouvelle demande d’avenant est arrivée.

Mme le Maire explique qu’un nouveau marché va être lancé : peu de fournisseurs proposent de la liaison chaude et froide.

Mme Vilsalmon note que l’ESAT de St Sauveur pourrait répondre sur les 2 prestations.

M.Dolaine suggère de notifier dans le nouveau marché de limiter les suremballages, pour limiter les surcoûts.

Avis favorable à la proposition d’avenant, la commission estime néanmoins ne pas réellement avoir le choix.



2. Propositions de Budget Principal 2023 et de Budget Annexe de l'ESCALE



2. Propositions de BP 2023 et de BA de l'ESCALE

2.1. Rappel du contexte

2.1. Rappel du contexte



un contexte difficile, l'inflation, des charges qui augmentent notamment sur l'énergie



Pour mémoire, ce qui a été acté suite à la prospective financière de la DGFIP :



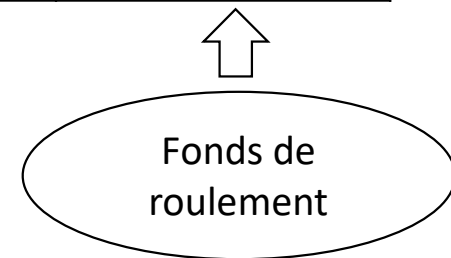
Les réserves de la commune (le fonds de roulement)



- ✓ Obligation de contenir les dépenses de fonctionnement pour revenir à une CAF à **200K€** à partir de 2024; une CAF à 200 K€/an = un minimum indispensable.
- ✓ La dégradation de la situation financière prévisible en **2023** doit autant que possible rester limitée à cet exercice
- ✓ Nécessité de contenir les dépenses d'investissement à **300 K€** jusqu'en 2026

2.1. Rappel du contexte

	Résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement (de 2021 sur 2022)	Résultats de l'exercice 2022	Résultats cumulés de clôture au 31/12/2022
Investissement	145 819,21 €	0,00 €	143 194,52 €	289 013,73 €
Fonctionnement	1 103 351,21 €	0,00 €	227 723,52 €	1 331 074,73 €
TOTAL	1 249 170,42 €	0,00 €	370 918,04 €	1 620 088,46 €





2. Propositions de BP 2023 et de BA de l'ESCALE

2.2. Présentation du BP 2023 et du BA 2023

Les CA 2022, BP 2023 et BA en un clin d'œil !

Libellé	BP 22	CA 22	BP 23
Charges à caractère général	626 990,00	616 443,00	667 314,00
Charges de personnel	1 194 450,00	1 075 775,63	1 177 250,00
Atténuation de produits	3 500,00	2 803,00	4 500,00
Autres charges gestion courante	931 350,00	757 008,40	910 250,00
Charges financières	37 000,00	36 164,45	37 500,00
Charges exceptionnelles	4 000,00	4,04	4 000,00
Dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00	26,00
Dépenses imprévues	30 000,00	0,00	30 000,00
total opérations réelles	2 827 290,00	2 488 198,52	2 830 840,00
Total opérations d'ordre	14 360,09	186 168,09	14 360,09
<i>virement à la section d'investissement</i>	<i>830 823,12</i>	<i>0,00</i>	<i>1 224 234,43</i>
Total section de fonctionnement	3 672 473,21	2 674 366,61	4 069 434,52

Libellé	BP 22	CA 22	BP 23
Capital de la dette	218 000,00	215 318,46	211 000,00
Caution remboursée	1 500,00	0,00	1 500,00
Etudes et logiciels	144 200,00	29 950,80	190 000,00
matériels	97 360,07	70 175,58	111 473,08
Travaux et aménagements de voirie	846 384,26	498 233,20	182 289,58
Subventions versées	9 500,00	0,00	9 240,00
Participations	4 000,00	0,00	4 000,00
Dépenses imprévues	14 500,00	0,00	20 000,00
Opérations d'ordre			
Opérations patrimoniales	3 672,85	0,00	0,00
total dépenses d'investissement	1 339 117,18	813 678,04	729 502,66

BA ESCALE	BP 2022	CA 2022	BP2023
11-Charges à caractère général	760 550,00	665 763,76	77 750,00
12- Charges de personnel	0,00	0,00	725 000,00
65-Autres charges gestion courante	33 000,00	18 010,24	14 500,00
67-Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	600,00
22-Dépenses imprévues fonct.	5 000,00	0,00	10 000,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	799 550,00	683 774,00	827 850,00

Désignation	BP 22	CA 22	BP 23
Autres fournitures non stockées	841 200,00	796 704,39	873 050,00
Impôts et taxes	1 118 800,00	1 205 151,00	1 205 400,00
Dotations et participations	515 687,00	580 850,29	592 409,00
Autres produits de gestions courantes	45 900,00	70 574,61	53 700,00
Atténuations de charges	47 500,00	72 646,59	13 790,79
Produits financiers	10,00	12,57	10,00
Produits exceptionnels	0,00	176 150,68	0,00
Reprise sur amortissement	25,00	0,00	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	2 569 122,00	2 902 090,13	2 738 359,79
Opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00
excédent antérieur reporté	1 103 351,21	0,00	1 331 074,73
Total des recettes de fonctionnement	3 672 473,21	2 902 090,13	4 069 434,52

Désignation	BP 22	CA 22	BP 23
Emprunt	0	0	0
Caution perçue	500,00	939,46	0,00
FCTVA	236 759,60	238 242,93	92 500,00
Subventions d'investissement	712 221,20	474 525,07	270 226,45
Taxe d'aménagement	35 000,00	56 997,01	50 000,00
Cession	85274,28	0	500
Virement du Fonctionnement	830823,12	0	1224234,43
Opérations d'ordre	14360,09	186168,09	14360,09
Opérations patrimoniales	3672,85	0	0
Excédent de fonctionnement capitalité n-1	145 819,21	0,00	289 013,73
Total recettes d'investissement	2 064 430,35	956 872,56	1 940 834,70


	BP 2022	CA 2022	BP 2023
70-Produits des services, du domaine et ventes diverses	74 300,00	159 392,92	86 600,00
74-Dotations et participations	80 000,00	47 569,90	80 500,00
75-Autres produits de gestions courantes	645 250,00	476 811,18	640 750,00
013-Atténuations de charges	0,00	0,00	20 000,00
77-Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	799 550,00	683 774,00	827 850,00



2.2 Présentation du BP 2023 et du BA de l'ESCALE


2.2.1. Axes principaux du Budget Primitif

2.2.1. Axes principaux du Budget Primitif




1. Un exercice de compression des dépenses difficile

- Complexe sur certains chapitres de réduire davantage les dépenses sans bloquer le fonctionnement de la commune.
- Des économies qui risquent d'apparaître fin 2023, voire sur 2024 (autoconsommation, rénovation éclairage public)




2. Des dépenses de personnel qui restent élevées - une réelle complexité sur la direction à prendre

- l'absence de coordonnateur sur l'ESCALE est une vraie difficulté pour la vie de l'équipement, et son développement.



3. Des points pourtant positifs du point de vue des recettes mais non pérennes

- des subventions qui sont les bienvenues en fonctionnement : Leader / conseiller numérique / FIPHFP / CAE
- L'amortisseur de l'Etat sur les factures d'électricité x1.5 au lieu de 2.6
- Une actualisation des bases de 7.1% (LDF 2023)



4. Des ratios très dégradés sur le BP

- Une CAF inquiétante au stade du BP, et du coup, des ratios qui ne sont pas bons
- Quelle sera la réaction de la Préfecture ? L'avis de la DGFIP

Réactions de la commission : M.Dolaine estime que faire des investissements pour réduire le fonctionnement ne serait pas très grave. M.Noël confirme que le plus ennuyeux est réellement l'insuffisance de recettes et l'importance des dépenses en section de fonctionnement. Le contexte est difficile. M.Dolaine confirme qu'il faut rester prudent . Sur l'énergie, Mme le Maire indique que les prix sont en train de baisser mais le SDE a passé ces marchés il y a plusieurs mois. M.Martin estime qu'il faut réduire les consommations.



2.2. Présentation du BP 2023 et du BA de l'ESCALE

2.2.2. Analyse de la section de fonctionnement

2.2.2. Analyse de la section de fonctionnement

Tout au long de la présentation, des « allers retours » seront faits entre le budget communal et les budgets consolidés intégrant les dépenses hors doubles flux de la commune et de l'ESCALE.

Les tableaux **sur fond blanc** concernent uniquement les données de la commune et contiennent les flux de transfert.

Ceux **sur fond de couleur** (bleu ou jaune) sont consolidés commune et ESCALE hors double flux.





2.2. Présentation du BP 2023 et du BA de l'ESCALE

2.2.2. Analyse de la section de fonctionnement

2.2.2.1. Les recettes de fonctionnement

2.2.2.1- Analyse de la section de fonctionnement- les recettes

Budget principal en recettes réelles avec écritures de transfert (en rouge)

Désignation	BP 22	CA 22	BP 23
Autres fournitures non stockées	841 200,00	796 704,39	873 050,00
Impôts et taxes	1 118 800,00	1 205 151,00	1 205 400,00
Dotations et participations	515 687,00	580 850,29	592 409,00
Autres produits de gestions courantes	45 900,00	70 574,61	53 700,00
Atténuations de charges	47 500,00	72 646,59	13 790,79
Produits financiers	10,00	12,57	10,00
Produits exceptionnels	0,00	176 150,68	0,00
Reprise sur amortissement	25,00	0,00	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	2 569 122,00	2 902 090,13	2 738 359,79

Une proposition de BP à **2 738 359,79 €** en recettes réelles de fonctionnement. Soit une baisse de **6%** par rapport au CA 22



Pourquoi cette baisse ?

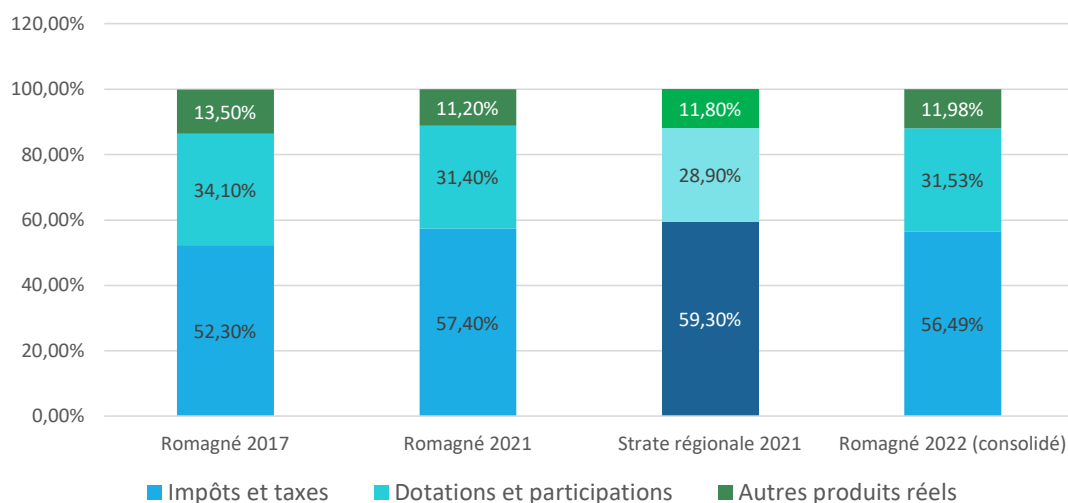
- Aucun produit exceptionnel n'est prévu au stade du BP (vente terrain ZA des estuaires au CA 22). Mme le Maire note qu'il reste un terrain à vendre sur la zone, puisque la société NMTP s'est finalement désistée (*société qui avait cherché à emmener la commune au contentieux*).
- Les évolutions sur chaque chapitre seront commentées au fur et à mesure de la présentation.

2.2.2.1- Analyse de la section de fonctionnement- les recettes

En budgets consolidés, hors doubles flux pour pouvoir comparer avec les années antérieures et apprécier le poids budgétaire de l'ESCALE :

Désignation	CA 19	CA 2020	CA 2021	CA 2022 Commune	CA 2022 ESCALE	CA 22 consolidé	Var CA 22/CA21	BP 2023 commune	BP 2023 Escale	BP 2023 consolidé
Autres fournitures non stockées	158 265,65	108 437,29	146 660,74	169 071,58	2 685,00	171 756,58	17%	148 050,00	14 100,00	162 150,00
Impôts et taxes	962 821,96	1 006 140,20	1 109 950,34	1 205 151,00		1 205 151,00	9%	1 205 400,00	0,00	1 205 400,00
Dotations et participations	573 127,90	874 487,12	605 651,97	580 850,29	47 569,90	628 420,19	4%	592 409,00	80 500,00	672 909,00
Autres produits de gestions courantes	74 649,83	74 390,38	70 279,41	70 574,61	6 000,00	76 574,61	9%	53 700,00	6 000,00	59 700,00
Atténuations de charges	11 932,36	19 432,99	51 608,77	72 646,59		72 646,59	41%	13 790,79	20 000,00	33 790,79
Produits financiers	16,17	11,68	10,78	12,57		12,57	17%	10,00	0,00	10,00
Produits exceptionnels	1 708,42	28 656,72	419 960,21	176 150,68		176 150,68	-58%	0,00	0,00	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	1 782 522,29	2 111 556,38	2 404 122,22	2 274 457,32	56 254,90	2 330 712,22	-3%	2 013 359,79	120 600,00	2 133 959,79

Répartition des recettes réelles



Des impôts et taxes plus faibles à Romagné que sur la strate régionale (poids des communes de 3500 habitants ? Poids des soutiens des EPCI ?). Par contre des dotations supérieures (DSR) et des autres produits (domaines, locations, atténuation de produits) plus conséquents également.

2.2.2.1- Analyse de la section de fonctionnement- les recettes

1. Analyse par chapitre : autres fournitures non stockées

- La proposition de BP 2023 :

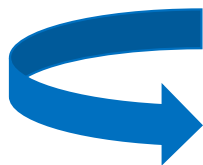
Désignation	BP 22	CA 22	BP 23
Autres fournitures non stockées	841 200,00	796 704,39	873 050,00

873,05 K€ inscrits contre 796,70 K€ perçus en 2022, soit une augmentation de 10% par rapport au CA22.



L'augmentation de recettes est toutefois à relativiser. ..

Flux transféré



Libellé	CA 2022	BP 2023	Observations
Remboursement de frais aux autres organismes	18 774,99	725 000,00 €	Nouvelle imputation en 2023 pour le remboursement de frais de personnel (627 K€ en 2022) - Mise à disposition en 2022

2.2.2.1- Analyse de la section de fonctionnement- les recettes

1. Analyse par chapitre : autres fournitures non stockées

- En budgets consolidés pour mesurer la réalité et l'évolution des recettes sur le budget communal et celui de l'ESCALE :

Désignation	CA 19	CA 2020	CA 2021	CA 2022 Commune	CA 2022 ESCALE	CA 22 consolidé	Var CA 22/CA21	BP 2023 commune	BP 2023 Escale	BP 2023 consolidé	Var BP23/CA22
Autres fournitures non stockées	158 265,65	108 437,29	146 660,74	169 071,58	2 685,00	171 756,58	17%	148 050,00	14 100,00	162 150,00	-6%

Que recouvre ce chapitre ?

Sur le BP communal



Les recettes de la cantine, la garderie, l'ALSH à hauteur de 125 K€ (contre 124 K€ en 2022, niveau d'avant COVID)



les recettes n'ont pas été augmentées à hauteur de 6,5% comme les tarifs. En effet, nous ne savons pas encore si les usagers vont revoir leurs pratiques au vu de celle-ci (notamment sur l'ALSH).

Sur le budget annexe (BA)



les adhésions et participations aux ateliers, spectacles, sorties (1188 € sur le 1^{er} trimestre/ 68 adhésions Trim 1 de 2023 contre 105 en 2022)



Les recettes de mise à disposition d'un agent communal au club de football...

En version consolidée, il apparaît plus clairement que les recettes prévisionnelles sont en **baisse de 6%** par rapport au CA 22. Les recettes tarifaires sont en effet prudentes, et la mise à disposition du CDG35 d'un agent en reconversion professionnelle (11,5 K€) n'apparaît plus en 2023.

Avis favorable de la commission sur le chapitre

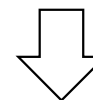
2.2.2.1- Analyse de la section de fonctionnement- les recettes

2. Analyse par chapitre : impôts et taxes

• La proposition de BP 2023 :



Désignation	BP 22	CA 22	BP 23
Impôts et taxes	1 118 800,00	1 205 151,00	1 205 400,00



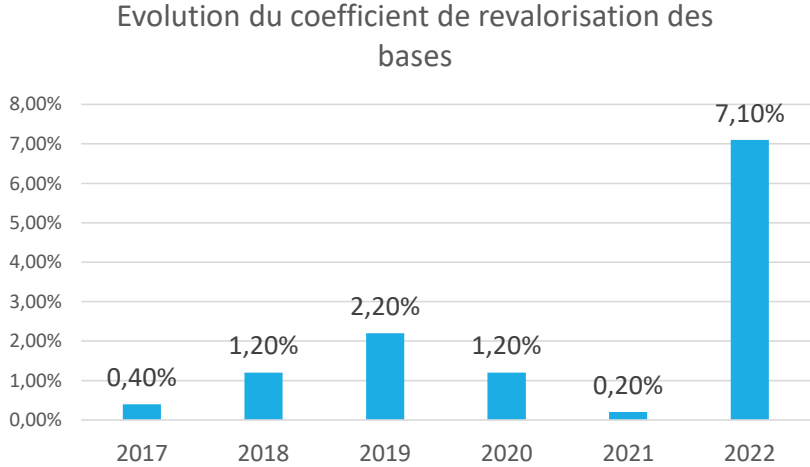
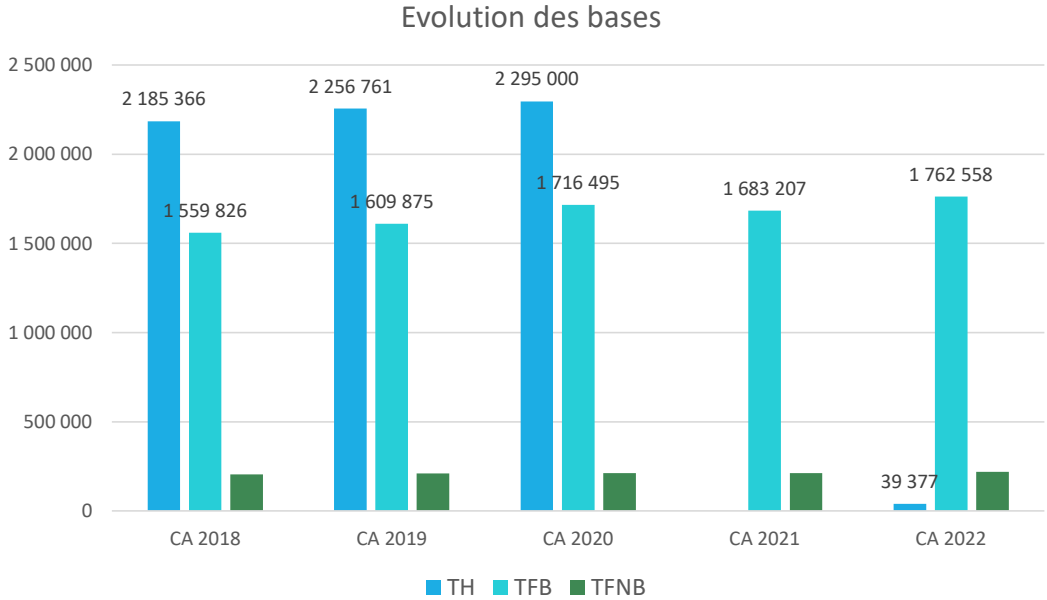
Impôts et taxes	CA 22	BP 2023	Var BP23/CA
Contributions directes	867 968,00	935 000,00	7,7%
Participations de Fougères agglomération	113 874,00	109 500,00	-3,8%
DMTO	102 597,00	60 000,00	-41,5%
Taxe pylônes	95 958,00	100 600,00	4,8%
divers	24 754,00	300,00	-98,8%
Total	1 205 151,00	1 205 400,00	0,02%

- **Fougères Agglomération** : on parie sur la stabilité mais rien de notifié en dehors de l'attribution de compensation.
- **DMTO** : taxes liées aux ventes sur la commune. Perception par le département qui les reverse à la commune. Vu la pression des promoteurs, ces dernières années, ces recettes ont quasiment doublé par rapport aux années précédentes. Prudence cette année, annonce d'un retour à la normale.
- **Divers** : taxe forfaitaire sur les terrains constructibles en 2022, pas d'informations pour cette année.

2.2.2.1- Analyse de la section de fonctionnement- les recettes

2. Analyse par chapitre : impôts et taxes

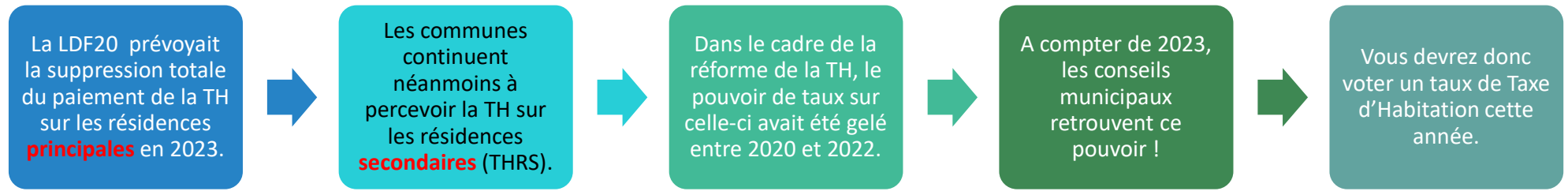
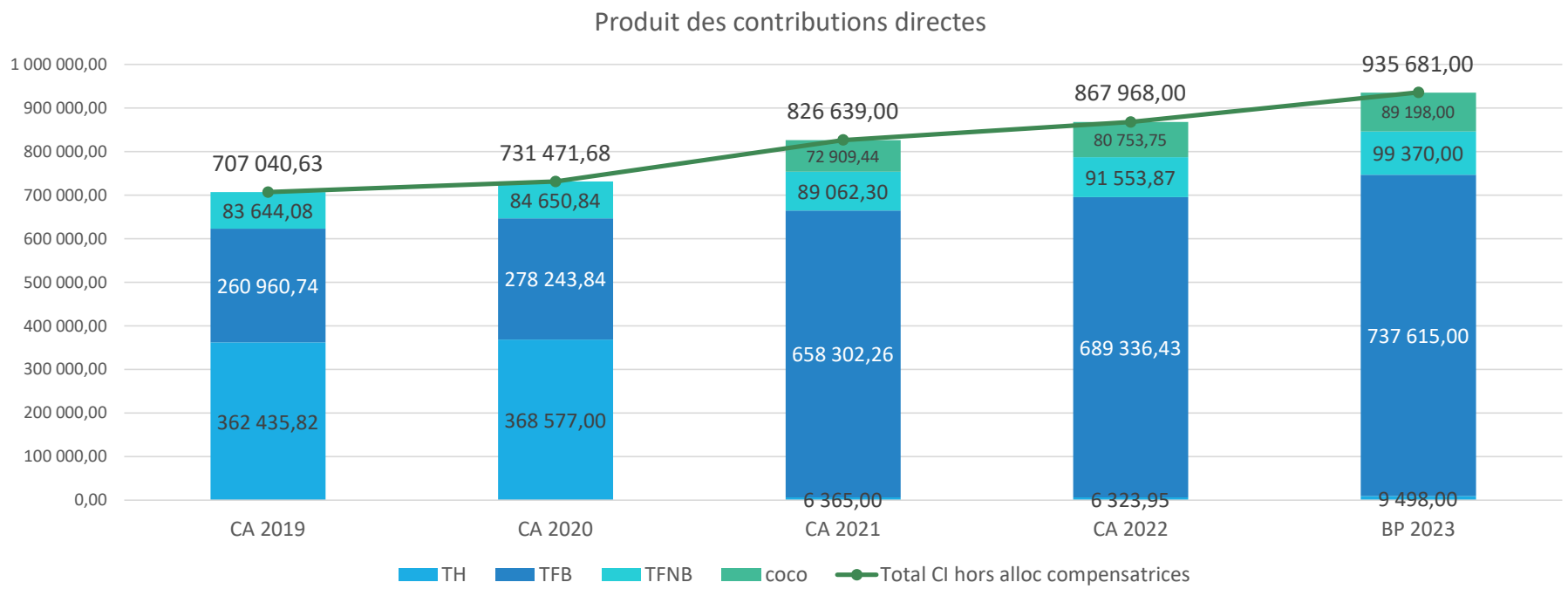
Zoom sur la fiscalité : une actualisation des bases de **7,1%** prévue par la loi de finances pour 2023 !



A noter, la LDF pour 2023 prévoit aussi un décalage de la Révision des Valeurs Locatives des Locaux d’Habitation (RVLLH) de 2 ans, elle devait initialement démarrer en 2023 et être appliquée en 2026.

2.2.2.1- Analyse de la section de fonctionnement- les recettes

2. Analyse par chapitre : impôts et taxes



2.2.2.1- Analyse de la section de fonctionnement- les recettes

2. Analyse par chapitre : impôts et taxes

Quel taux de TH en 2023 ?

A compter de 2023, les règles de lien s'appliquent à la variation du taux de TH.

- Son taux ne pourra donc pas augmenter plus ou diminuer moins que le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties ou le taux moyen pondéré des taxes foncières

Proposition

- Maintenir le taux de TH de 2019, soit **16,06%**

Niveau des taux de TF de Romagné

- Les taux de TF à Romagné sont déjà élevés, il serait difficile politiquement de les augmenter davantage...

Comparatif fiscalité des communes voisines

2021	Taxes foncières €/hab avant coco	Taxes foncières €/hab après coco	taux TFB
Romagné 2492 habs	262	294	39,11%
Javené 2141 habs	437	257	37,14%
Lécousse 3335 habs	434	391	36,34%
Moyenne strate 2000 à 3500	401		36,28%
St Sauveur 1548 habs	411	252	36,90%

2.2.2.1- Analyse de la section de fonctionnement- les recettes

1. Analyse par chapitre : impôts et taxes

Réactions et avis de la commission sur le chapitre, quel taux de TH en 2023 ?

Pour M.Noël, vu l'augmentation déjà votée sur les taux en 2021, les habitants ne comprendraient pas une nouvelle hausse cette année.

M.Martin : les bases ont fortement augmenté de par l'actualisation prévue, cela va déjà compenser.

Mme le Maire et M.Noël estiment que si le Conseil municipal pouvait augmenter uniquement la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, cela pourrait être différent. Mais la règle des liens est trop contraignante.

Mme le Maire note que les communes voisines ont un niveau de taxes bien supérieur à Romagné du fait de la présence d'entreprises sur leur territoire, mais cela est en train de changer : c'est Fougères Agglomération qui va percevoir une partie de ces taxes.

M.Noël estime que la commune serait moins attractive en augmentant encore ces taux de contributions directes.

La commission est unanimement favorable à un maintien de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires au taux de 2019, soit 16,06%.

2.2.2.1- Analyse de la section de fonctionnement- les recettes

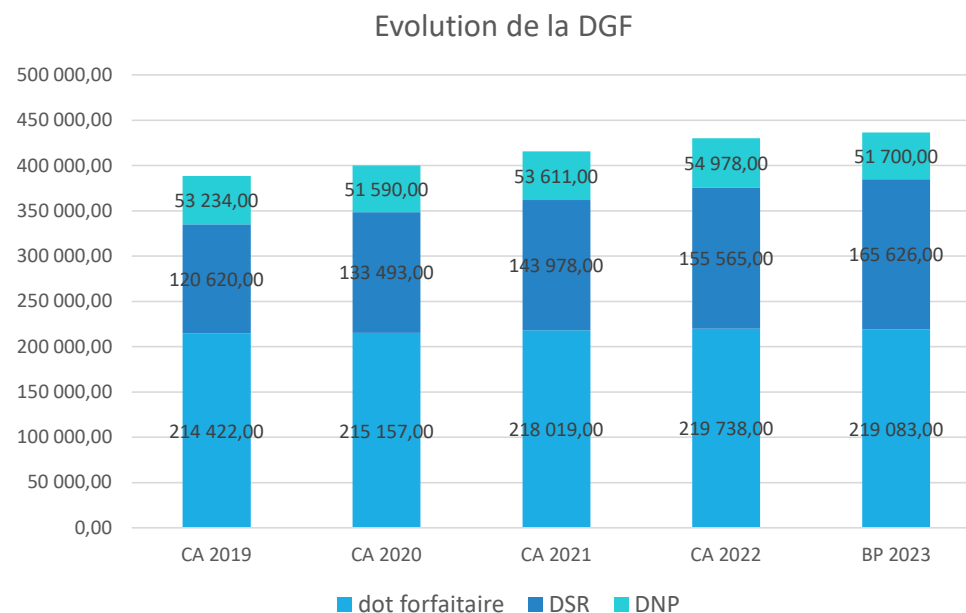
3. Analyse par chapitre : dotations et participations

- La proposition de BP 2023 :

Désignation	BP 22	CA 22	BP 23
Dotations et participations	515 687,00	580 850,29	592 409,00



dotations et participations	CA 22	BP 2023	Var BP23/CA
DGF notifiée	430 281,00	436 409,00	1,4%
Subventions Etat	48 420,24	0,00	-100,0%
Autres subventions	7 364,10	80 000,00	986,4%
Participations écoles	21 744,88	6 000,00	-72,4%
FCTVA	10 397,07	11 000,00	5,8%
FDTP	38 963,00	35 000,00	-10,2%
Allocations compensatrices	23 406,00	24 000,00	2,5%
divers	274,00	0,00	-100,0%
total	580 850,29	592 409,00	2,0%



2021	DGF en euros par habitants
Romagné 2492 habs	167
Javené 2141 habs	44
Lécousse 3335 habs	91
Moyenne strate 2000 à 3500	148
St Sauveur 1548 habs	125

La Dotation Globale de Fonctionnement est une ressource importante pour Romagné.

Son niveau est essentiellement due à la perception d'une de ses composantes, la Dotation de Solidarité Rurale.

Cette dotation est versée aux communes en compensation de leurs ressources plus faibles que les autres.

2.2.2.1- Analyse de la section de fonctionnement- les recettes

3. Analyse par chapitre : dotations et participations

- La proposition de BP 2023 : **+2%** par rapport au CA 22

En 2022, les subventions d'Etat perçues correspondaient principalement à : la subvention pour le conseiller numérique, les subventions liées à un contrat d'apprentissage, la subvention pour le VTA.

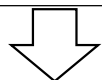
Celle sur le conseiller numérique se prolonge sur 2023, mais elle apparaîtra sur le BA.

La subvention autre que celle de l'Etat attendue en 2023 correspond à la subvention Leader.

En 2022, subventions du FIPHFP 3430,50 € pour un agent en reconversion et de la MSA (ALSH)

Baisse attendue de la participation aux charges de fonctionnement des écoles des communes extérieures du fait de l'interruption de participation de Romagné.

Désignation	BP 22	CA 22	BP 23
Dotations et participations	515 687,00	580 850,29	592 409,00



dotations et participations	CA 22	BP 2023	Var BP23/CA
DGF	430 281,00	436 409,00	1,4%
Subventions Etat	48 420,24	0,00	-100,0%
Autres subventions	7 364,10	80 000,00	986,4%
Participations écoles	21 744,88	6 000,00	-72,4%
FCTVA	10 397,07	11 000,00	5,8%
FDTP	38 963,00	35 000,00	-10,2%
Allocations compensatrices	23 406,00	24 000,00	2,5%
divers	274,00	0,00	-100,0%
total	580 850,29	592 409,00	2,0%

Des subventions sont aussi perçues sur le BA : elles sont liées au conseiller numérique, à l'apprentissage. Il s'agit aussi des subventions de la CAF pour l'ALSH et l'EVS.

Désignation	CA 19	CA 2020	CA 2021	CA 2022 Commune	CA 2022 ESCALE	CA 22 consolidé	Var CA 22/CA21	BP 2023 commune	BP 2023 Escale	BP 2023 consolidé
Dotations et participations	573 127,90	874 487,12	605 651,97	580 850,29	47 569,90	628 420,19	4%	592 409,00	80 500,00	672 909,00

Avis de la commission sur le chapitre ? Avis favorable de la commission

2.2.2.1- Analyse de la section de fonctionnement- les recettes

4. Analyse par chapitre : autres produits de gestion courante et atténuations de charges

- La proposition de BP 2023 : **-24% et -81%** par rapport au CA 22

Désignation	BP 22	CA 22	BP 23
Autres produits de gestions courantes	45 900,00	70 574,61	53 700,00
Atténuations de charges	47 500,00	72 646,59	13 790,79

2021	Produits des domaines/ €/hab
Romagné 2492 habs	59
Javené 2141 habs	57
Lécousse 3335 habs	105
Moyenne strate 2000 à 3500	67
St Sauveur 1548 habs	6



Les recettes de CAE et remboursements d'arrêts maladie sont aussi présentes sur le BA.

- Autres produits de gestion courante**
 - locations de l'Atrium, niveau de locations d'avant COVID
 - location de la cantine à l'école Ste Anne, retour à la normale
 - logements sociaux : départ de 3 locataires annoncé d'où prudence (frais à faire pour relouer)
- Atténuations de charges**
 - recettes CAE des agents proratisés commune/ESCALE
 - et remboursements arrêts maladie (2 agents actuellement en arrêt long)

Désignation	CA 19	CA 2020	CA 2021	CA 2022 Commune	CA 2022 ESCALE	CA 22 consolidé	Var CA 22/CA21	BP 2023 commune	BP 2023 Escale	BP 2023 consolidé
Autres produits de gestions courantes	74 649,83	74 390,38	70 279,41	70 574,61	6 000,00	76 574,61	9%	53 700,00	6 000,00	59 700,00
Atténuations de charges	11 932,36	19 432,99	51 608,77	72 646,59		72 646,59	41%	13 790,79	20 000,00	33 790,79

Avis de la commission sur les chapitres ? Avis favorable



2.2. Présentation du BP 2023 et du BA de l'ESCALE

2.2.2. Analyse de la section de fonctionnement

2.2.2.2. Les dépenses de fonctionnement

2.2.2.2. Analyse de la section de fonctionnement- les dépenses

Budget principal en dépenses réelles - avec écritures de transfert (en rouge)

Libellé	BP 22	CA 22	BP 23	% BP/CA22
Charges à caractère général	626 990,00	616 443,00	667 314,00	8%
Charges de personnel	1 194 450,00	1 075 775,63	1 177 250,00	9%
Atténuation de produits	3 500,00	2 803,00	4 500,00	61%
Autres charges gestion courante	931 350,00	757 008,40	910 250,00	20%
Charges financières	37 000,00	36 164,45	37 500,00	4%
Charges exceptionnelles	4 000,00	4,04	4 000,00	
Dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00	26,00	
Dépenses imprévues	30 000,00	0,00	30 000,00	
total opérations réelles	2 827 290,00	2 488 198,52	2 830 840,00	14%

Une proposition de BP à
2 830 840 € en dépenses réelles de
fonctionnement.
Soit une hausse de **14%** par rapport
au CA 22 .

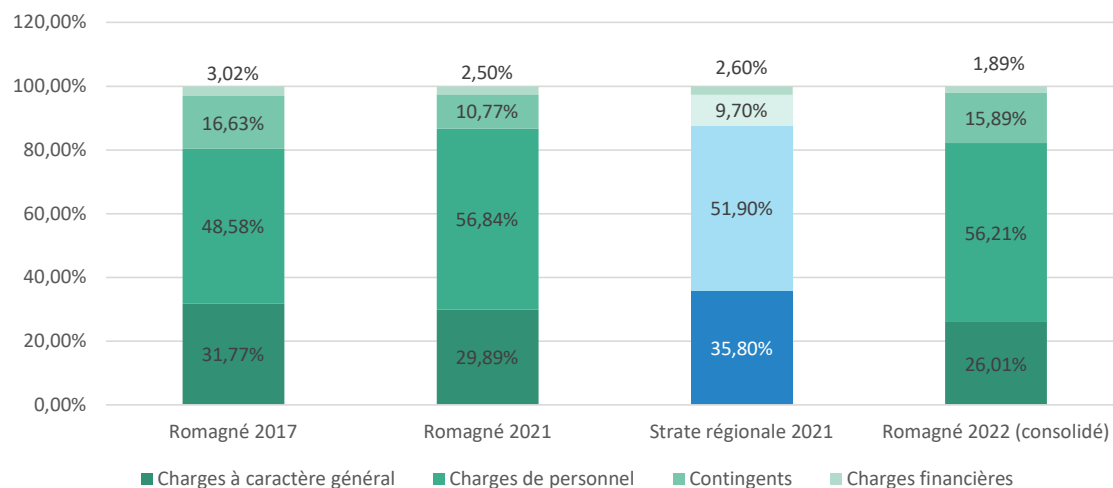
Mme Delaunay demande si la hausse des dépenses de personnel est fonction d'une augmentation du nombre de postes ou des salaires ? Mme Leroy répond que les 2 sont à prendre en compte : les responsables de services ont eu une augmentation de salaire en 2022, qui avait été validée par le conseil préalablement. Parallèlement, les postes sur l'ESCALE sont désormais en année pleine et l'apprentissage de la référente famille/habitants est terminé donc les sommes seront plus conséquentes en 2023. De la même manière, le VTA a été recruté en septembre 2022, son salaire apparaît sur 2023 de janvier à août.

2.2.2.2. Analyse de la section de fonctionnement- les dépenses

En budgets consolidés, hors doubles flux pour pouvoir comparer avec les années antérieures et apprécier le poids budgétaire de l'ESCALE :

Libellé	CA 19	CA 2020	CA 2021	CA 2022 Commune	CA 2022 ESCALE	CA 22 consolidé	VAR CA22/CA21	BP 2023 commune	BP 2023 Escale	BP 2023 consolidé
Charges à caractère général	391 618,20	384 013,25	411 553,17	459 735,08	38 130,95	497 866,03	21%	594 814,00	77 750,00	672 564,00
Charges de personnel	752 434,17	805 170,87	982 524,82	1 075 775,63	0,00	1 075 775,63	9%	1 177 250,00	0,00	1 177 250,00
Atténuation de produits	1 278,00	1 948,00	1 906,00	2 803,00	0,00	2 803,00	47%	4 500,00	0,00	4 500,00
Autres charges gestion courante	235 519,20	247 564,07	254 152,84	286 197,22	18 010,24	304 207,46	20%	275 500,00	14 500,00	290 000,00
Charges financières	42 147,38	42 851,58	40 945,44	36 164,45	0,00	36 164,45	-12%	37 500,00	0,00	37 500,00
Charges exceptionnelles	0,00	3 473,60	274,00	4,04	0,00	4,04	-99%	4 000,00	600,00	4 600,00
Dotations aux amortissements et provisions			120,00	0,00	0,00	0,00	-100%	26,00	0,00	26,00
Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		30 000,00	10 000,00	40 000,00
total opérations réelles	1 422 996,95	1 485 021,37	1 691 476,27	1 860 679,42	56 141,19	1 916 820,61	13%	2 123 590,00	102 850,00	2 226 440,00

Répartition des dépenses



La part des charges à caractère général est plus faible à Romagné que sur la strate régionale. A l'inverse, celle des dépenses de personnel est beaucoup plus élevée.

2.2.2.2. Analyse de la section de fonctionnement- les dépenses

1. Analyse par chapitre : charges à caractère général

- La proposition de BP 2023 :

Libellé	BP 22	CA 22	BP 23	% BP/CA22
Charges à caractère général	626 990,00	616 443,00	667 314,00	8%

Que recouvre ce chapitre ?

Une écriture de transfert inter-budget

Les autres dépenses prises en compte

Libellé	CA 2022	BP 2023	
Remboursement de frais au BA	156 707,92	72 500	Transfert des recettes de l'ALSH, de la garderie, des aides de l'Etat sur les CAE qui sont proratisés sur service ESCALE et reste de la commune, sur le BA

dépenses énergétiques

Le matériel courant, les fournitures de voirie, les travaux d'entretien, les honoraires, les frais de contentieux...



Un objectif de compression des dépenses difficile à atteindre

- Il est très difficile sur ce chapitre d'arriver à contenir les dépenses.
- La prudence reste de mise au stade du BP, pour ne pas être pris au dépourvu en cas d'imprévu.

2.2.2.2. Analyse de la section de fonctionnement- les dépenses

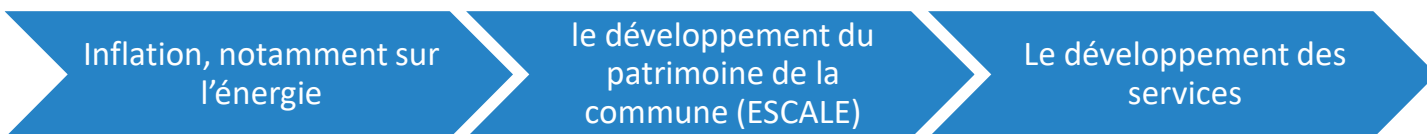
1. Analyse par chapitre : charges à caractère général

- Quelle évolution par rapport aux années antérieures ? Analyse des **budgets consolidés**

Libellé	CA 19	CA 2020	CA 2021	CA 2022 Commune	CA 2022 ESCALE	CA 22 consolidé	VAR CA22/CA21	BP 2023 commune	BP 2023 Escale	BP 2023 consolidé
Charges à caractère général	391 618,20	384 013,25	411 553,17	459 735,08	38 130,95	497 866,03	21%	594 814,00	77 750,00	672 564,00

Un augmentation hors doubles flux de **35%** sur ce chapitre...au stade du Budget Prévisionnel.

- Pourquoi cette augmentation ?



011-frais de gestion	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Var 22/21	BP 2023
Eau/assainissement	9 169,98	9 662,04	7 044,66	11 384,18	62%	12 900,00
EDF/GDF (estimatif SDE)	63 211,00	58 464,98	58 404,14	93 935,31	61%	143 000,00
Combustible	27 952,31	16 248,56	24 406,01	24 214,18	-1%	68 000,00
Carburants	4 782,72	4 106,82	5 666,36	8 368,25	48%	8500,00
voies et réseaux	53 942,08	58 517,37	60 872,67	65 288,09	7%	85 000,00
Maintenance	19 105,82	21 016,79	23 871,85	37 349,04	56%	39 534,00
Télécom	9 006,36	9 835,64	10 706,91	12 595,77	18%	14 200,00

Comparatif avec les communes voisines

2021	charges à caract général €/hab
Romagné 2492 habs	158
Javené 2141 habs	176
Lécousse 3335 habs	200
<i>Moyenne strate 2000 à 3500</i>	225
St Sauveur 1548 habs	111

Ce chapitre était pourtant jusqu'alors, un de ceux où la commune parvenait à maîtriser ses dépenses grâce aux travaux réalisés en régie par le responsable des services technique.

Avis de la commission sur le chapitre ?

Mme le Maire rappelle que le dossier sur l'autoconsommation va limiter les dépenses prévues. M.Noël regrette toutefois que le maitre d'œuvre n'ait pas été en appui vu les difficultés rencontrées pour mettre en fonctionnement les panneaux photovoltaïques.

M.Noël ajoute qu'au Compte administratif 2023, des économies devraient aussi se voir grâce à la réduction de l'éclairage et à la rénovation des candélabres. **Avis favorable sur le chapitre**

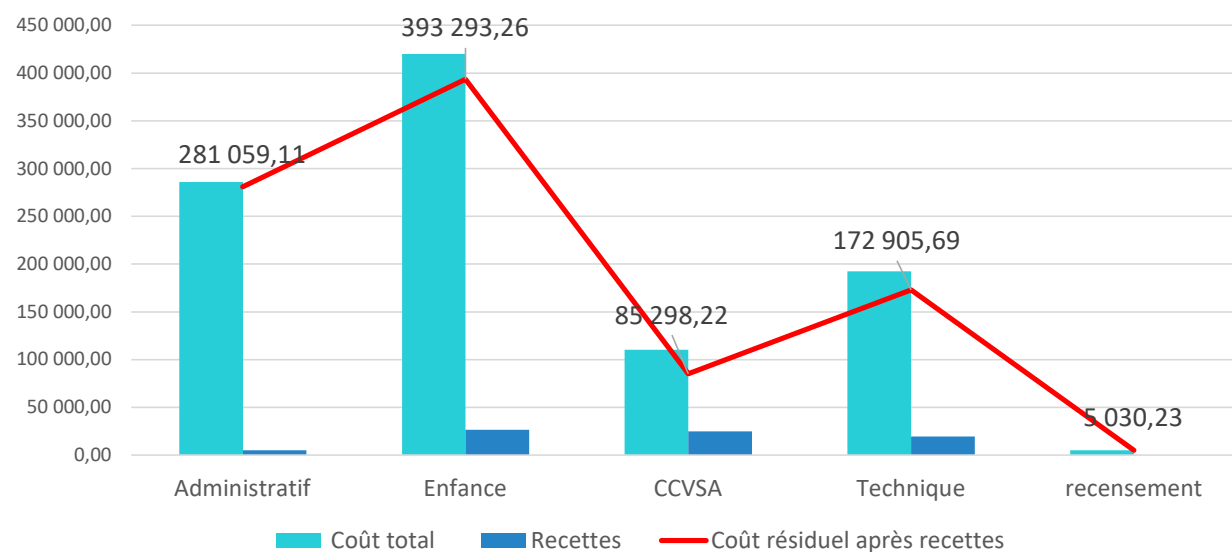
2.2.2.2. Analyse de la section de fonctionnement- les dépenses

2. Analyse par chapitre : charges de personnel

La proposition de BP 2023 : elle recouvre tout le personnel communal, y compris celui de l'ESCALE.

Libellé	CA 19	CA 2020	CA 2021	CA 22	VAR CA22/CA21	BP 2023	Var BP23/CA22
Charges de personnel	752 434,17	805 170,87	982 524,82	1 075 775,63	9%	1 177 250,00	+9%

Dépenses de personnel 2022



Au niveau des agents non saisonniers, le personnel communal comprend aujourd'hui 20 titulaires, et 13 contractuels.

En 2022, en totalité, 51 agents sont intervenus sur toute l'année pour la commune, recouvrant les saisonniers et les agents remplaçants..

2.2.2.2. Analyse de la section de fonctionnement- les dépenses

2. Analyse par chapitre : charges de personnel

La proposition de BP 2023 :

Libellé	CA 19	CA 2020	CA 2021	CA 22	VAR CA22/CA21	BP 2023
Charges de personnel	752 434,17	805 170,87	982 524,82	1 075 775,63	9%	1 177 250,00

Des
indicateurs
inquiétants

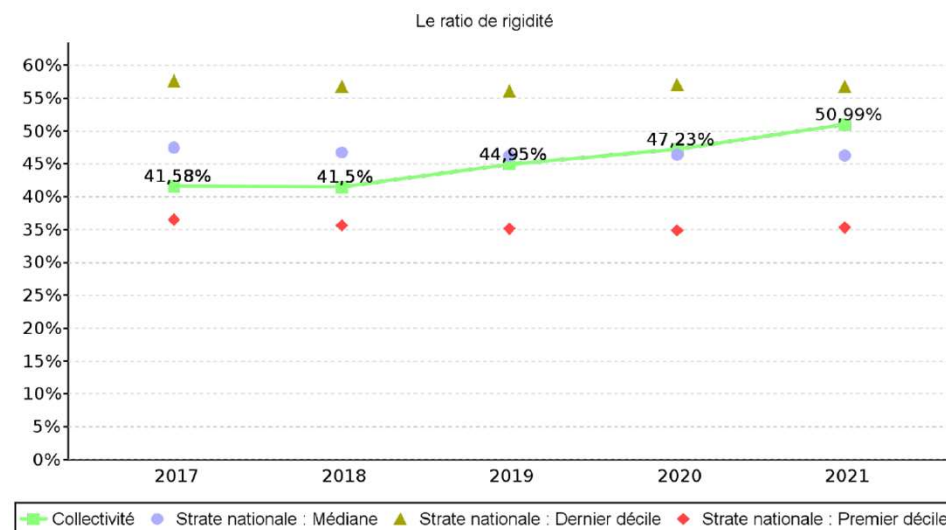
1 ratio de rigidité trop élevé (57% en 2022).

La DGFIP en appelle à votre vigilance sur ce point lors de son analyse.

De
nombreux
services en
régie

Une commune de 2500 habitants a rarement autant de services facultatifs assumés en régie : ALSH, cantine, garderie, ESCALE.

2021	charges de personnel- €/hab
Romagné 2492 habs	374
Javené 2141 habs	310
Lécousse 3335 habs	303
Moyenne strate 2000 à 3500	377
St Sauveur 1548 habs	135



2.2.2.2. Analyse de la section de fonctionnement- les dépenses

2. Analyse par chapitre : charges de personnel

La proposition de BP 2023 :

Libellé	CA 19	CA 2020	CA 2021	CA 22	VAR CA22/CA21	BP 2023
Charges de personnel	752 434,17	805 170,87	982 524,82	1 075 775,63	9%	1 177 250,00

Ce qu'intègre la proposition 2023 :

Agents titulaires :

Maintien du personnel titulaire en poste, prise en compte des avancements légaux

Réintégration de l'agent en disponibilité qui le demande. Fin de contrat pour son remplaçant.

Agents contractuels :

Renouvellement des 3 CDD aux services techniques mais pas de recrutement d'un nouvel agent de voirie.

Remplacement des agents en arrêt maladie ou exclu suite à sanction disciplinaire.

Renfort 2 jours/semaine en administratif/Enfance tant que pas de coordonnateur ESCALE et adjoint enfance

Saisonniers pour l'ALSH

Crédits pour recours à des agents remplaçants (AIPF/intérim...) en cas de besoin

Les points à débattre

Recrutement d'un coordonnateur ESCALE en fin d'année

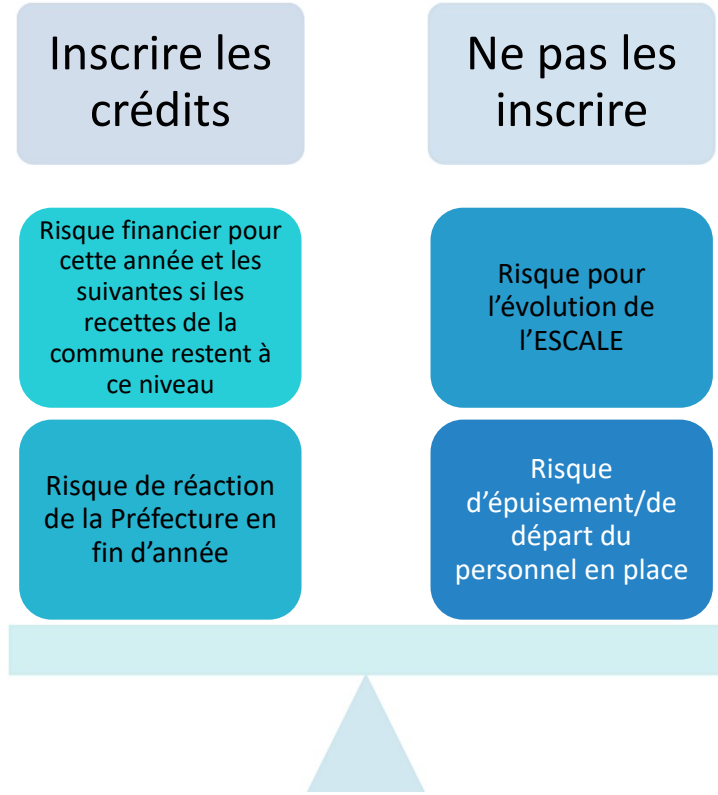
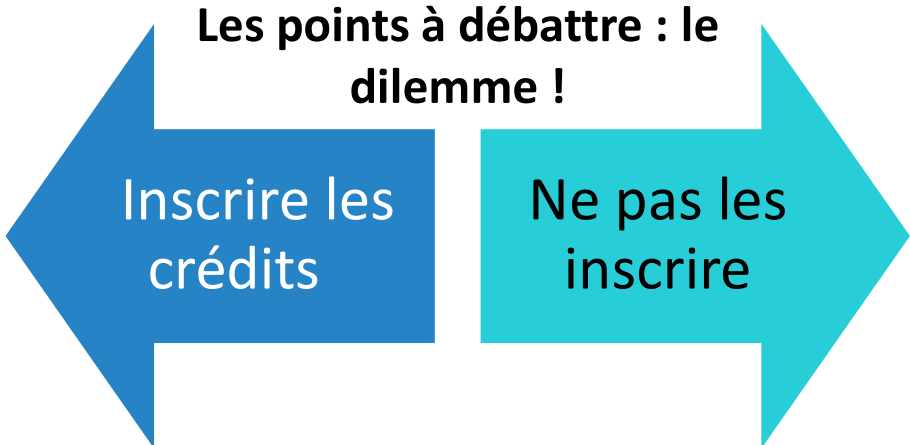
2.2.2.2. Analyse de la section de fonctionnement- les dépenses

2. Analyse par chapitre : charges de personnel

La proposition de BP 2023 :

Libellé	CA 19	CA 2020	CA 2021	CA 22	VAR CA22/CA21	BP 2023
Charges de personnel	752 434,17	805 170,87	982 524,82	1 075 775,63	9%	1 177 250,00

Recrutement d'un coordonnateur sur l'ESCALE en fin d'année



2.2.2.2. Analyse de la section de fonctionnement- les dépenses

1. Analyse par chapitre : charges de personnel

Réactions et avis de la commission sur le chapitre ? Inscrire ou ne pas inscrire les crédits proposés en vue de recruter un coordonnateur sur l'ESCALE ?

Mme Leroy note qu'il est exceptionnel qu'une commune de 2500 habitants porte autant de services en régie. Les services ne parviennent plus à absorber la charge de travail alors que les contraintes financières sont là. Pour M.Noël, la mise en place de tous ces services est historique, il serait difficile de faire marche arrière aujourd'hui.

M.Dolaine estime que c'est à prendre en compte pour les années futures .

Mme Delaunay demande si cela vaut vraiment la peine de maintenir l'ESCALE en Espace de Vie Sociale ? Elle rappelle que le pilotage ne recouvre pas que le management à distance effectué par la Secrétaire générale, il y a aussi le reste des dossiers à porter, notamment l'élaboration du projet social. Mme le Maire rappelle qu'un dossier d'agrément EVS représente le même travail qu'un dossier pour obtenir un agrément de centre social. Or, obtenir cet agrément représenterait une somme de 90K€/an. M.Martin estime qu'avec cette somme, la prise en charge du salaire du coordonnateur ne serait pas une difficulté. Mme Leroy indique que malheureusement, l'agrément centre social ne sera pas obtenu facilement auprès de la CAF, et certainement pas en 2024.

M.Noël insiste sur le fait que Mme Leroy ne va pas tenir des années ainsi, en étant à la fois sur son poste et à la fois sur celui de coordonnateur de l'ESCALE. Du retard est par ailleurs pris sur d'autres dossiers, alors même, que de nouveaux projets vont se rajouter à l'existant. C'est toujours plus. Il est indispensable que Mme Leroy revienne sur ses missions.

2.2.2.2. Analyse de la section de fonctionnement- les dépenses

1. Analyse par chapitre : charges de personnel

Réactions et avis de la commission sur le chapitre ? Inscrire ou ne pas inscrire les crédits proposés en vue de recruter un coordonnateur sur l'ESCALE ?

Pour M.Noël, il est essentiel pour parvenir à financer le poste de coordonnateur de continuer à faire des efforts sur le budget, la commune n'est pas à l'abri de devoir assumer des dépenses imprévues. Il estime essentiel, en cours d'année, de ne pas céder aux nouvelles demandes des habitants, sauf à ce qu'il s'agisse de demandes imprévues urgentes pour des raisons de sécurité.

Les crédits pour le poste de coordonnateur sont prévus à partir de septembre 2023. M.Noël indique qu'un point sera fait mi-2023, mais pour lui, le recrutement est jouable. Ne pas le faire, à l'inverse, c'est aller dans le mur.

Mme Delaunay estime que la question de fond devrait être : quel est le devenir de l'ESCALE ? Cela pourrait permettre de nuancer un peu les réponses à apporter. M.Noël rappelle que le Conseil a validé la titularisation des agents qui travaillent à l'ESCALE. Cela répond à la question de l'avenir de l'ESCALE. Pour Mme Delaunay, il ne faut pas prendre une décision par défaut. M.Dolaine rappelle qu'il ne s'agit pas d'une décision de création de poste mais d'un remplacement.

M.Noël explique que lui-même a pris du temps à s'en rendre en compte, mais actuellement il voit, tout comme le reste de la municipalité, que les services sont au bord de l'explosion. M.Noël explique que tous les responsables de service sont à bout, même Vincent Arot a changé. Il indique que cela déteint aussi sur les élus. Il est essentiel que les élus et les agents travaillent de concert, et dans un état d'esprit apaisé. Ce n'est plus possible vu la charge des services. Mme Vilsalmon note que le problème n'est pas récent et remonte à l'ancien mandat, sans avoir été traité. Mme Delaunay s'inquiète de savoir si le recrutement d'un coordonnateur sur l'ESCALE peut à lui seul résoudre les difficultés...

2.2.2.2. Analyse de la section de fonctionnement- les dépenses

1. Analyse par chapitre : charges de personnel

Réactions et avis de la commission sur le chapitre ? Inscrire ou ne pas inscrire les crédits proposés en vue de recruter un coordonnateur sur l'ESCALE ?

M.Dolaine estime que si l'ESCALE obtient un agrément en 2025, le recrutement sera plus finançable.

M.Mahé note que ce recrutement permettrait surtout à Mme Leroy de se consacrer à d'autres dossiers. Il ajoute que l'inscription des crédits « ne coûte rien ». Avant de lancer le recrutement, la municipalité appréciera si cela est envisageable ou non financièrement.

La commission valide l'inscription des crédits proposés, intégrant un poste de coordonnateur à l'ESCALE à compter de septembre 2023.

2.2.2.2. Analyse de la section de fonctionnement- les dépenses

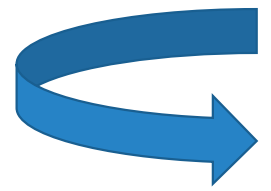
3. Analyse par chapitre : charges de gestion courante

Libellé	BP 22	CA 22	BP 23	% BP/CA22
Autres charges gestion courante	931 350,00	757 008,40	910 250,00	20%

Que recouvre ce chapitre ?


Une écriture de transfert inter-budget

Les autres dépenses prises en compte



Libellé	CA 2022	BP 2023
Déficit des BA à caractère administratif	470 811,18	634 750,00 €

- Indemnités des élus
- Contrat d'associations, participations écoles extérieures
- Subventions
- Coût des animations



Un objectif de resserrement des crédits plus simple à atteindre sur ce chapitre (voir BP consolidé à suivre)

Vos décisions en termes d'économies apparaissent sur ce chapitre

2.2.2.2. Analyse de la section de fonctionnement- les dépenses

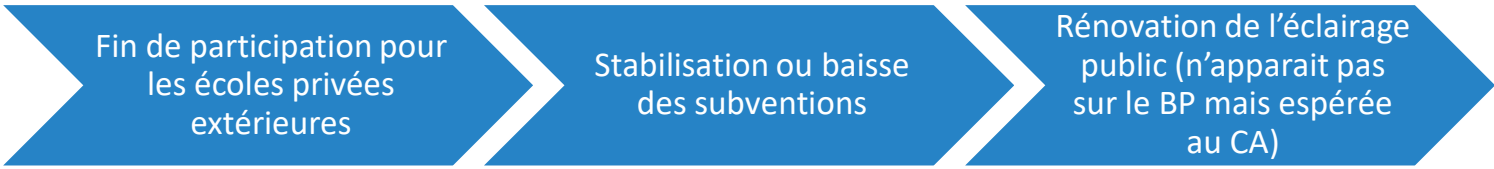
3. Analyse par chapitre : charges de gestion courante

Analyse des budgets consolidés

Libellé	CA 19	CA 2020	CA 2021	CA 2022 Commune	CA 2022 ESCALE	CA 22 consolidé	VAR CA22/CA21	BP 2023 commune	BP 2023 Escale	BP 2023 consolidé	Var BP23/CA22
Autres charges gestion courante	235 519,20	247 564,07	254 152,84	286 197,22	18 010,24	304 207,46	20%	275 500,00	14 500,00	290 000,00	-4,67%

65-autres charges de gestion courante	CA 19	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 22/21	BP 2023
indemnités élus	51 355	61 298	68 167,68	72 175,43	6%	78 500,00
Cotisations aux syndicats (SDE, FGDON, Minette)	11 879	9 816	12 581,00	21 067,00	67%	11 200,00
Contrat d'association avec l'école Ste Anne	116 960	126 995	121 497,00	127 795,32	5%	128 000,00
Participations écoles de Romagné	13 018	14 871	14 501,66	16 162,21	11%	17 000,00
Versement pour les enfants scolarisés à l'extérieur	8 771	10 533	6 495,98	19 543,28	201%	5 000,00
subventions aux associations	20 614	20 246	21 023,96	20 749,03	-1%	22 000,00
charges de gestion courante	11 982	3 654	8 085,31	19 743,45	144%	19 500,00
Divers	940	532	1 800,25	6 971,74	287%	8 800,00
TOTAL 065-charges de gestion courante	235 519	247 944	254 153	304 207	20%	290 000

Le chapitre est en baisse, du fait des décisions que vous avez prises sur les économies à réaliser :



Réactions et avis de la commission sur le chapitre ?
Avis favorable



Zoom sur l'ESCALE

un budget qui s'équilibre

Hors prise en compte des dépenses de personnel, le budget de l'ESCALE s'équilibre :

Désignation	CA 2022 ESCALE	BP 2023 Escale
Autres fournitures non stockées	2 685,00	14 100,00
Impôts et taxes		0,00
Dotations et participations	47 569,90	80 500,00
Autres produits de gestions courantes	6 000,00	6 000,00
Atténuations de charges		20 000,00
Produits financiers		0,00
Produits exceptionnels		0,00
Recettes réelles de fonctionnement	56 254,90	120 600,00

Libellé	CA 2022 ESCALE	BP 2023 Escale
Charges à caractère général	38 130,95	77 750,00
Charges de personnel	0,00	0,00
Atténuation de produits	0,00	0,00
Autres charges gestion courante	18 010,24	14 500,00
Charges financières	0,00	0,00
Charges exceptionnelles	0,00	600,00
Dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00
Dépenses imprévues	0,00	10 000,00
total opérations réelles	56 141,19	102 850,00





2.2. Présentation du BP 2023 et du BA de l'ESCALE

2.2.3. Analyse de la section d'investissement

2.3. Analyse de la section d'investissement

Les caractéristiques de la section d'investissement :

- Un emprunt supérieur aux besoins, de par les subventions obtenues sur l'ESCALE.
- La nécessité d'abonder le fonds de roulement vu l'insuffisance de recettes en section de fonctionnement

Une section en surinvestissement (+ de recettes que de dépenses)



- L'objectif reste atteignable : certaines enveloppes sont gonflées par prudence et ne devraient pas être utilisées cette année.
- Une simulation optimiste à 334 K€.

L'objectif de 300 K€ de dépenses



2.3. Analyse de la section d'investissement

Présentation de la section d'investissement en dépenses :

N° opération	Libellé	RAR 2022	Proposition 2023	BP 2023
001	Solde d'exécution d'invt reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
020	Dépenses imprévues invt	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
10222	FCTVA	0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
10226	Taxe d'aménagement	0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
1641	Emprunts en unités monétaires	0,00 €	211 000,00 €	211 000,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 239,76 €	260,24 €	1 500,00 €
13241	Communes membres du groupement	9 240,00 €	0,00 €	9 240,00 €
ONA	Opérations non affectées	10 479,76	235 260,24	245 740,00
2015-10	(Etudes préalables à la) création d'un pôle culturel	7 100,00 €	0,00 €	7 100,00 €
2021-06	Aménagement Cheminement piétonnier	7 260,00 €	0,00 €	7 260,00 €
2022-01	Voirie 2022	5 094,28 €	0,00 €	5 094,28 €
2022-02	Bâtiments 2022	52 335,30 €	1 000,00 €	53 335,30 €
2022-03	Matériel 2022	2 323,08 €	0,00 €	2 323,08 €
2022-06	Rénovation éclairage public	62 174,13 €	2 825,87 €	65 000,00 €
2022-07	Sécurisation du bourg	0,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
2022-14	rénovation salle des castors	0,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
2022-15	Contrat d'objectif	0,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
	Opérations en cours	136 286,79 €	67 825,87 €	204 112,66 €
2023-01	Voirie 2023		10 500,00 €	10 500,00 €
2023-02	Matériel 2023		39 950,00 €	39 950,00 €
2023-03	Matériel école publique 2023		11 000,00 €	11 000,00 €
2023-04	Matériel ESCALE 2023		58 200,00 €	58 200,00 €
2023-05	Aménagement parcelle C1714		130 000,00 €	130 000,00 €
2023-06	Modification du PLU		30 000,00 €	30 000,00 €
	Nouvelles opérations		279 650,00 €	279 650,00 €
Total général dépenses investissement		146 766,55 €	582 736,11 €	729 502,66 €

2.3. Analyse de la section d'investissement

Les grandes orientations des investissements proposés ?



Sécurité du bourg

- **Actions de sécurisation du bourg:**
 - rénovation/création trottoirs du Fresnais,
 - sécurisation abords du pôle santé,
 - fin du financement du cheminement piétonnier de la Hardouinais,
 - rénovation éclairage public
- **Reprise en main du territoire face aux promoteurs privés :**
 - Etude de CODD pour définir le projet politique de la commune et révision du PLU



Développement économique

- **Aménagement de la parcelle C1714- projet de supérette**



Donner aux jeunes la possibilité d'être acteurs

- Facilitation des apprentissages à l'école : Acquisition de matériel numérique pour les maternels
- Projet de création d'un local pour l'ALSH ados dans la salle des castors
- Matériel pour mettre en place le tri des déchets à la cantine



Modernisation des services proposés

- Une difficulté : AIGA
L'application n'est pas adaptée ni aux familles, ni aux services.
Proposition de réfléchir de manière approfondie sur les besoins, les logiciels existants sur le marché et ne pas s'interdire de changer de logiciel l'année prochaine par exemple.
- Pas de mise en place du portail famille d'ici là.

= La mise en œuvre de votre projet politique

2.3. Analyse de la section d'investissement

Zoom sur quelques opérations :

Opérations	Crédits à inscrire	Contenu des opérations	Avis commission
Sécurisation du bourg	30 000,00 €	Réalisation trottoirs Fresnais (23 078€ TTC) ; plots à l'angle du pôle santé, vers Sur le Douet (1500 € TTC); racks vélo au pôle santé, et enseigne et totem au pôle santé (516 € TTC max)	
Rénovation salle des castors	4 000,00 €	Suppression des lavabos dans la grande salle à prévoir, et coffrage pour cacher les sanitaires enfants, voire un peu de mobilier. Projet participatif avec les ados porté par le service enfance- la salle des castors devient le lieu de l'ALSH ados	
Matériel 2023	39 950,00 €	Micro tracteur à 27 655 € TTC et herse à 4932 € TTC; vidéo projecteur pour la mairie; panneau d'affichage; radiateurs plus économiques pour l'agence postale et le cabinet de la somatopathe.	
Matériel Ecole publique	11 000,00 €	Ordinateurs pour 2 classes maternelles et 1 vidéo projecteur interactif pour une classe maternelle (5000 €)- Une négociation a été engagée avec l'école : elle préfère avoir du matériel cette année dans une seule classe plutôt que d'attendre du matériel plus performant et cher l'année prochaine, si la commune obtient de la DETR . Mobilier. Lignes de course en marquage dans la cour pour 1000 €.	

2.3. Analyse de la section d'investissement

Zoom sur quelques opérations :

Opérations	Crédits à inscrire	Contenu des opérations	Avis commission
Matériel ESCALE	58 200,00 €	Tables pour l'ESCALE; matériel pour la mise en œuvre du repair café. Four (9000 €) et réfrigérateur pour la cantine; table de tri pour la cantine (9000 €). Et si nécessaire, crédits pour remplacer le logiciel AIGA (35 K€).	
Aménagement parcelle C1714	130 000,00 €	BET, et travaux- Une seule offre reçue, beaucoup plus chère que l'estimatif. Négociation à venir.	
CODD	30 000,00 €	Préalable de la révision, définition du projet politique de la commune = PADD plan d'aménagement et de développement durable	
Révision du PLU	30 000,00 €	Suite à une réunion avec les services de l'Etat, il apparaît plus judicieux de lancer directement le CODD et parallèlement la révision du PLU, plutôt que de passer par une modification du PLU, à risques contentieux et complexe en choix des zones 1AUE à faire passer en 2 AUE sans avoir de projet politique défini sur le développement à venir de Romagné. Très forte préconisation de la DDTM, vu la pression des promoteurs, d'accélérer sur le projet de révision du PLU.	

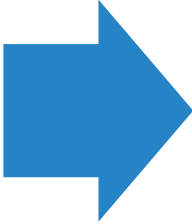
2.3. Analyse de la section d'investissement

- Les Autorisations de Programme /Crédits de Paiement** : une technique budgétaire pour favoriser la gestion pluriannuelle des investissements et améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Dépenses par autorisations de programme en €	Durée	Montant AP	CP déjà consommés	CP prévisionnels 2023	CP prévisionnels 2024	CP prévisionnels 2025	CP prévisionnels 2026
Construction d'un pôle socio-culturel- 2015-10	9 ans	2 964 727	2 957 627	7 100			
Révision du PLU 2018-06	3 ans	65 357	357	30 000	30 000	5 000	
Rénovation éclairage public -2022-06	3 ans	165 000	0	65 000	50 000	50000	
Sécurisation du bourg - 2022-07	3 ans	90 000		30 000	30 000	30000	
contrat d'objectif 2022-15	2 ans	50 000		30 000	20000		
Aménagement parcelle C1714 - 2023-05	2 ans	150 000		130 000	20000		
Total		3 485 084	2 957 984	292 100	150 000	85 000	0

Autorisation de programme

- limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elle demeure valable sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation et peut être révisée à tout moment par délibération.



Crédits de paiement

- limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

2.3. Analyse de la section d'investissement

- Les recettes

N° opération	Libellé	RAR	Proposition	BP 2023
001	solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	289 013,73	289 013,73
10222	FCTVA	0,00	92 500,00	92 500,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	50 000,00	50 000,00
1068	Excédents de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en unités monétaires	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
ONA	Opérations non affectées	0,00 €	431 513,73 €	431 513,73 €
2015-10	Création d'un pôle culturel	261 008,00	0,00	261 008,00
2021-06	Aménagement cheminement piétonnier	6 567,91	0,00	6 567,91
2022-02	Bâtiment 2022	616,54	0,00	616,54
2022-08	Audit énergétique Atrium	2 034,00	0,00	2 034,00
	Opérations en cours	270 226,45	0,00	270 226,45
	Opérations nouvelles			0,00
021	Virement de la section de fnt		1 224 234,43	1 224 234,43 €
024	Produits de cession		500	500,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		14360,09	14 360,09 €
41	Opérations patrimoniales		0	0,00 €
	Total général	270 226,45 €	1 670 608,25 €	1 940 834,70 €

Beaucoup de subventions à percevoir sont des soldes de subventions des années antérieures, notamment sur l'ESCALE.

Le FCTVA est notifié.

Il est espéré que les taxes d'aménagement seront supérieures.

Le produit des cessions est juste destiné à pouvoir ouvrir des crédits en cas de cession.

2.3. Analyse de la section d'investissement

Réactions et avis de la commission sur la section d'investissement, et les AP/CP ?

- **Matériel numérique pour l'école publique** : Mme le Maire explique que suite à la commission à l'école Lucie Aubrac, elle a négocié avec la Directrice : celle-ci demande, outre le vidéo projecteur et le tableau interactif, un ordinateur par classe maternelle. M.Mahé estime qu'idéalement, il en faudrait un de plus selon les préconisations du technicien de l'Education Nationale mais un, c'est tout à fait correct.
- **Application Inoé d'AIGA** : le logiciel retenu pour l'ESCALE et le service enfance n'est pas bien adapté, il est difficile de trouver un bon compromis entre les besoins des 2 services. Pour M.Mahé, s'il ne correspond pas, il est inutile de forcer. Mme Vilsalmon explique que ce logiciel est adapté aux associations mais pas aux communes (de par la partie paiement en passant par le Trésor public). M.Mahé estime qu'il ne faut pas ouvrir aux familles une application qui ne sera pas pratique. Il rappelle que le logiciel antérieur n'était plus actualisé, il fallait donc impérativement le changer. AIGA nous avait certifié que sa solution était pleinement adaptée à l'ESCALE et à l'enfance, les services se rendent comptent aujourd'hui que ce n'est pas le cas. Mme Delaunay demande quelle était la définition des besoins ? Mme Leroy indique que les services n'ont pas eu le temps de définir les besoins puisque l'application devait être en place au 01/01/2023. M.Noël dit clairement que la perte financière est difficile à accepter.
- **Sécurisation du bourg** : pour M.Noël, il est important de montrer aux habitants que même avec un budget contraint, des actions sont mises en place. M.Dolaine confirme qu'il vaut mieux faire un peu moins que pas du tout, sinon la commune sera vite débordée.

2.3. Analyse de la section d'investissement

Réactions et avis de la commission sur la section d'investissement, et les AP/CP ?

- **Tri des déchets à la cantine** : M.Noël rappelle qu'il va falloir s'adapter . L'idée de faire du compost était envisagée mais il est très compliqué de trier en plus la viande des autres déchets. Une réflexion est donc en cours pour trouver une solution alternative. A défaut de tri, le coût pour la commune sera bien plus élevé. M.Mahé rappelle effectivement que les biodéchets ne seront pas ramassés par le SMICTOM à partir du 01/01/2024. M.Noël indique que la piste de la méthanisation est envisagée : celle-ci serait bien moins compliquée à mettre en oeuvre. Mais il faut aller vite pour que le service de transport des déchets jusqu'à l'usine ne soit pas saturé.
- **CODD et Révision du PLU** : Mme le Maire explique qu'une modification du PLU était prévue : la DDTM l'avait conseillée, pour transformer les zones 1AU en 2 AU pour freiner les promoteurs. A la réflexion, et après en avoir reparlé avec la DDTM et le SCOT, ce serait une perte de temps et un fort risque de contentieux. Actuellement, il est en outre, encore possible de bloquer les promoteurs de par l'inexistence des réseaux et la capacité insuffisante de la station d'épuration. Il vaudrait donc mieux lancer directement le CODD et la révision du PLU. M.Noël confirme qu'il vaut mieux freiner ainsi les promoteurs plutôt que de bloquer le développement de zones en plein cœur de bourg ou les découper sans vision globale de ce que va être le projet de révision du PLU. M.Mahé rappelle en outre que la modification du PLU était vraiment « border line » juridiquement, donc à forts risques contentieux. M.Noël confirme que des zones sur lesquelles des ventes ont déjà eu lieu auraient pu passer en 2AU, les promoteurs auraient donc eu un intérêt à déposer un recours. Mme le Maire pense néanmoins qu'il ne faudra pas aller trop rapidement sur la révision du PLU. Pour M.Noël, si le conseil commence la révision du PLU, il serait dommage de ne pas la terminer. Or, si elle ne commence pas en 2024, elle ne sera pas terminée en 2026, d'autant plus si elle intègre une modification du périmètre ABF.

2.3. Analyse de la section d'investissement

Réactions et avis de la commission sur la section d'investissement, et les AP/CP ?

- **Projet d'aménagement de la parcelle avec la supérette :**

M.Martin demande si la commune aura plus de dépense que de recettes ? Mme le Maire indique espérer qu'un promoteur privé portera les travaux. M.Noël ajoute qu'à minima, la commune négociera pour que les porteurs de projet participent au financement des travaux.

S'agissant des recettes, M.Noël indique que toutes ne sont pas connues actuellement et donc pas inscrites. Mme le Maire prend l'exemple de la subvention au titre des amendes de police : elle est demandée, mais aucune réponse n'est encore obtenue, elle ne figure pas au BP.

Avis favorable de la commission sur les investissements proposés



2.2. Présentation du BP 2023 et du BA de l'ESCALE

2.2.4. L'avis de la DGFIP sur les propositions budgétaires

2.2.4. L'avis de la DGFIP sur les propositions budgétaires



Inquiétude vu les indicateurs négatifs dès le stade du BP :

- Une épargne brute (CAF) négative : - 92 480,21 €
- Un FDR trop amputé de 409K€ si les dépenses d'investissement sont toutes engagées.

Un BP à surveiller dans sa phase exécution



Un risque de lettre d'observations de la Préfecture au moment du CA 2023 si la situation ne s'améliore pas.

Réactions de la commission : Mme le Maire reste confiante. Elle estime que vu le fonds de roulement de la commune (plus d'1,6 million d'euros) même si la Préfecture lui adresse un courrier, elle aura les arguments pour répondre.



3. Questions diverses

4. Questions diverses

Proposition d'adhésion au REEPF

Adhésion au Réseau Education Environnement du Pays de Fougères (REEPF)

- L'une des valeurs de l'ESCALE est l'engagement pour l'environnement et pour le développement durable. A ce titre, plusieurs actions ont déjà été mises en place avec le Réseau Education Environnement du Pays de Fougères REEPF. Pour aller plus loin dans le partenariat, il est proposé au conseil municipal d'adhérer à ce réseau. Le montant de la cotisation est de **30 €**.
- Cette adhésion pourrait aussi permettre à la commune de travailler avec le REEPF sur la problématique de la gestion des déchets au restaurant scolaire.

Dispositif argent de poche

- Le ministère des Finances et l'URSSAF ont alerté les communes sur le fait que désormais, un projet éducatif doit être déposé auprès des services de l'Etat si le dispositif argent de poche est mis en place. L'Etat évoque aussi un paiement des jeunes en espèces et non par virement.
- Vu ces exigences, le dispositif ne pourra être mis en place pendant les vacances de Pâques. Les 4 jeunes qui avaient déposé un dossier en ont été informés.

Avis/ réactions de la commission : avis favorable à l'adhésion au REEPF. La commission déplore l'annulation du dispositif argent de poche mais le comprend vu les nouvelles contraintes de l'Etat.



*Pour votre
participation !*